

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00501

**NOUVEL ECHEANCIER DU FINANCEMENT DE LA CHARTE FORESTIERE DU
PILAT 2020-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221117-D20220050110

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

**NOUVEL ECHEANCIER DU FINANCEMENT DE LA CHARTE FORESTIERE DU
PILAT 2020-2026**

Par délibération n°2020.00348 du Bureau Métropolitain du 19 novembre 2020, Saint-Etienne Métropole a approuvé la convention de gouvernance de la Charte forestière du Pilat 2020-2026, ainsi que le versement de 4 500 € par an à Fibois 42, entre 2022 et 2026, pour le financement du poste d'animateur (soit un montant global de 18 000 €). En effet, pour les deux premières années de la Charte, le financement était assuré par un cofinancement régional et européen (fonds Leader).

Depuis lors, il s'est avéré que la subvention Leader a également pu être sollicitée pour la 3^{ème} année. Aussi, afin d'assurer la pérennité du financement de ce poste d'animateur, il est proposé de rééchelonner le versement de l'aide Métropolitaine, sans pour autant modifier le montant global. Ainsi, un versement de 6 000 € serait réalisé lors des années 2023 à 2025.

Par ailleurs, il apparaît qu'une nouvelle aide européenne Leader puisse être sollicitée pour la 4^{ème} année. Si cette demande aboutissait, celle-ci viendrait en déduction du financement des EPCI, et par conséquent de Saint-Etienne Métropole, pour l'année 2023.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le nouvel échelonnement du versement de l'aide apportée par Saint-Etienne Métropole pour le financement du poste d'animateur de la Charte forestière du Pilat, à savoir 6 000 € pour les années 2023 à 2025,**
- **formalise, en tant que co-financeur de l'action, le soutien à Fibois 42 pour le dépôt d'un nouveau dossier LEADER pour la 4^{ème} année de la Charte,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce à intervenir,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Développement Durable et Energies des exercices 2023 à 2025.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,


Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,


Gaël PERDRIAU